



# PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## AVIS CONSULTATION DU PUBLIC

**Relative à l'élaboration de l'arrêté préfectoral établissant le 7<sup>ème</sup> programme d'actions régional (PAR) à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole**

### Objet de la consultation du public

L'arrêté interministériel du 30 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, constitue le 7<sup>e</sup> programme d'actions national « nitrates ». Le programme d'actions national, complété par les programmes d'actions régionaux en vigueur, est entré en application dès sa parution sur l'ensemble des zones vulnérables françaises désignées à cette date.

La révision quadriennale du volet régional du programme d'actions prévue dans l'article R211-79 du Code de l'environnement est aujourd'hui lancée, de manière à ce que **l'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions régional de Normandie soit signé pour sa mise en œuvre.**

### Documents soumis à la consultation du public

Le dossier soumis à la consultation du public comporte les pièces mentionnées à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement :

- le projet d'**arrêté préfectoral établissant le 7<sup>ème</sup> programme d'actions régional (PAR)** à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole
- le **bilan de la concertation préalable** et les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements de cette concertation
- le **rapport d'évaluation environnementale** établi par le bureau d'études STUDEIS
- l'**avis de l'autorité environnementale (AE-CGEDD)** sur l'étude d'évaluation environnementale du projet de 7<sup>ème</sup> programme d'actions régional (PAR)
- **les avis des organismes institutionnels consultés** (Chambre d'Agriculture de Normandie, Agence de l'Eau Seine-Normandie et Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

### Déroulement de la consultation du public

La consultation du public pour l'élaboration du 7<sup>ème</sup> PAR normand sera ouverte du jeudi 10 octobre 2024 au dimanche 10 novembre 2024.

Le dossier soumis à la consultation du public est accessible à l'adresse internet suivante : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

Accueil > Thématiques > Eau, Nature, Mer et Littoral > Eau et milieux aquatiques > Nitrates > Le 7<sup>ème</sup> Programme d'actions régional (PAR) « nitrates » de Normandie

Pour répondre à cette consultation, vos avis sont attendus :

- soit via le questionnaire en ligne suivant : <https://enqueteur.dreal-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=977717&lang=fr>
- soit par courrier à l'adresse suivante : Consultation du public – Projet PAR 7 Nitrates - DREAL Normandie - Service Eau Littoral Biodiversité - Cité administrative – 2 rue Saint-Sever – BP 86002 – Rouen Cedex

Selon les instructions de la circulaire MTES/MAAF du 6 octobre 2017 relative à la révision des PAR, le projet d'arrêté est soumis à la participation du public par voie électronique et, sur demande, mis en consultation sur support papier dans les préfetures et les sous-préfetures. À l'issue de la consultation, une synthèse spécifique sera établie et sera mis en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DREAL Normandie, le service ressources naturelles, DREAL Normandie/SRN (Service Ressources Naturelles) : [srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr) au numéro suivant : 02-78-26-21-27.